



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux, transports et services

Question écrite n° 92919

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les difficultés concrètes, matérielles et financières, rencontrées par les communes pour satisfaire à l'obligation en matière d'accessibilité posée par la loi du 11 février 2005. Les communes ont mobilisé des moyens considérables dans la perspective des échéances fixées par la loi, notamment pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public. Beaucoup de communes ont aussi mis en place un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Cependant, le montant des investissements à réaliser avant 2015 paraît financièrement hors de portée. Parfois aussi, des solutions intermédiaires paraîtraient factuellement satisfaisantes et financièrement abordables. Mais, si le bon sens admet que le mieux peut être l'ennemi du bien, la réglementation n'accepte pas le compromis. Il souhaite savoir comment le Gouvernement compte aider les communes à atteindre un objectif auquel les élus locaux adhèrent mais qui exige certainement plus de souplesse et de délais dans les voies et moyens pour l'atteindre.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92919

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12141

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)